

CILOGER
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 450.000 Euros
Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 PARIS
329 255 046 RCS PARIS

8053556

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 JUIN 2006

Greffier du Tribunal
de Commerce de Paris
09 JUL. 2006
N° DE DÉPÔT 8053556

.../...

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesquels font ressortir un bénéfice de 1.289.935,42 Euros.

L'assemblée générale donne en conséquence quitus au Directoire et au Conseil de Surveillance, de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conditions d'exécution de la convention de l'article L.225-86 du Code de Commerce antérieurement autorisée, l'assemblée générale approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 1.289.395,42 Euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 1.828.056,66 Euros, formant un bénéfice distribuable de 3.117.452,08 Euros, de la façon suivante :

- | | |
|----------------------------------------------------------|--------------------|
| - Distribution du dividende statutaire de 5 % du capital | 22.500,00 Euros |
| - Distribution d'un second dividende | 944.250,00 Euros |
| - Report à nouveau | 2.150.702,08 Euros |

Le montant total distribué s'élèvera à 966.750 Euros. Il sera donc distribué à chacune des 15.000 actions composant le capital social, un dividende de 64,45 Euros. Ce dividende, éligible en totalité à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts, sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2006.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice 2002 : 31,50 Euros (avec avoir fiscal de 15,75 Euros), soit au total 47,25 Euros par action.
Exercice 2003 : 34,80 Euros (avec avoir fiscal de 17,40 Euros), soit au total 52,20 Euros par action.

MA

Exercice 2004 : 32,40 Euros (dividende éligible en totalité à l'abattement de 50 % prévu à l'article 158-3 du CGI)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Caisse d'Epargne Champagne Ardenne arrive à échéance ce jour, le renouvelle pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

.../...

Pour extrait certifié conforme



Hubert ANDRE
Président du directoire

CILOGER
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 450.000 Euros
Siège Social : 19, rue des Capucines – 75001 PARIS
329.255.046 RCS Paris

843 3556

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 16 JUIN 2006

.../...

III. NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE SUPPLEMENTAIRE

Selon les dispositions de l'article 16 des statuts, le Directoire est composé de deux à cinq membres, choisis ou non parmi les actionnaires et désignés par le Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance souhaitant renforcer le Directoire, actuellement composé de 3 membres, décide en conséquence de nommer Monsieur Pascal PILATE en qualité de nouveau membre du Directoire.

En application de l'article 17 des statuts, le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans, à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé. Monsieur Pascal PILATE exercera donc ses fonctions pour la durée du Directoire restant à courir, soit jusqu'au 6 décembre 2009.

Le Directoire de CILOGER est donc composé des membres suivants :

- Monsieur Hubert ANDRE : Président
- Madame Corinne BERTONE : Membre
- Monsieur Marc MANN : Membre
- Monsieur Pascal PILATE : Membre

.../...

Pour extrait certifié conforme


Hubert ANDRE
Président du directoire